



Commission des Championnats

Réunion du 20 février 2019 - PV N°25

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 16 ET 17.02.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50869.2 LIMENS JSA 2 - ANNESSE ET BEAULIEU

Poule B N°50930.2 SARLAT MARCILLAC 2 - LIMEUIL

N°50931.2 CONDAT - MONBAZILLAC SIGOULES

N°50932.2 MARQUAY TAMNIES - CREYSSE LEMBRAS

N°50933.2 ST GENIES ARCHIGNAC - BERGERAC LA CATTE 2

N°50934.2 STE ALVERE - TERRASSON PORTUGAIS

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51000.2 TOCANE - BASSIMILHAC 2

Poule B N°51063.2 ATUR - HAUTEFORT

N°51064.2 ROUFFIGNAC PLAZAC 2 - MARSANEIX

Poule C N°51128.2 PAYS DE L'EYRAUD - E. COC CHAMIERES COURSAC 2

Poule D N°51198.2 RIBERAC 2 - ST GERMAIN CHANTERAC

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule C N°53532.1 E. LA MENAURIE MONPAZIER - SARLAT LA CANEDA

Poule D N°53560.1 VERGT - PAYS BEAUMONTOIS 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50865.2 ANTONNE LE CHANGE 2 - GRIGNOLS VILLAMBLARD

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule A N°53476.1 NONTRON ST PARDOUX 2

Poule E N°53588.1 COURS DE PILE 2

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule I N°53701.1 SALIGNACOIS PAYS FENELON 2

Poule K N°53811.1 E. CELLES TOCANE 2

N°53814.1 E. BERTRIC B ST PAUL LI 2

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54387.1 EXCIDEUIL ST MEDARD

OBLIGATION DANS LE DOMAINE DES EDUCATEURS

Les clubs ci-dessous sont amendés de 20 € pour non désignation de l'entraîneur responsable de leur équipe (Titre IV article V alinéa 3 des Règlements Particuliers du District).



Commission des Championnats
Réunion du 20 février 2019 - PV N°25

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N° 50998.2 SORGES MAYOTTE

Poule B N°51065.2 LAMPONAISE CARSACOISE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule G N°53646.1 SORGES MAYOTTE 2

Poule L N°53784.1 NEUVIC ST LEON 3

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

Poule J N°53729.1 LE PIZOU

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

FORFAIT GENERAL

L'équipe 2 de BELVES qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION poule I est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués. Les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.